



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Nord - Pas de Calais

Formation Continue des Personnels OGEC

1^{er} et 2nd degrés • 2018 - 2019

Fiche
n° 07

Professionaliser la pratique des ASEM

Responsable : Maud AGASSE
Intervenante : Véronique BRICHE, Professeur des Ecoles, Formatrice
Public : ASEM



**2 SESSIONS
AU CHOIX**

IFP Site d'ARRAS

Mercredi 16 janvier &
Mercredi 27 février 2019

ou

IFP Site de LILLE

Mercredi 27 mars &
Mercredi 24 avril 2019

Durée : **12 heures**

RENSEIGNEMENTS

Maud AGASSE

Responsable de
formation

magasse@ifp-npdc.fr

Chantal LEPRETRE

Assistante

clepretre@ifp-npdc.fr

03 20 21 97 88

A l'école, l'ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) est un partenaire éducatif incontournable. Les ASEM participent à la « communauté éducative » avec l'ensemble des adultes de l'école. Comment les impliquer dans cette mission ? Comment définir ce métier en constante évolution ? Comment travailler en partenariat avec l'enseignant et les parents ?

Objectifs :

- Connaître les spécificités de l'école maternelle (BO spécial n°2 du 26/03/2015).
- Connaître le statut et le rôle de l'ASEM : responsabilités, droits et devoirs.
- Identifier les enjeux d'une collaboration réussie.
- Adopter une posture et des attitudes visant à accompagner les apprentissages et le développement du langage chez l'enfant.

Contenu :

- Spécificités de l'école maternelle, nouveaux programmes de 2015.
- Missions et rôle de l'ASEM, cadre réglementaire.
- Présentation et construction d'outils pour un partenariat réussi (Ex : Elaboration d'une charte de l'ASEM).
- Etude de cas : la relation éducative.

Adhérent à l'Université
catholique de Lille

LILLE

236 rue du faubourg
de Roubaix - 59041 Lille

Tél. 03 20 21 97 80

Fax 03 20 31 36 65

Démarches administratives :

- ➔ **1^{ère} étape** : Retour du **bulletin d'inscription** à **Chantal LEPRETRE** - Institut de Formation Pédagogique - 236 rue du faubourg de Roubaix - 59041 LILLE CEDEX.
- ➔ **2^{ème} étape** : Envoi par l'IFP de la **Convention** et du **programme de formation**.
- ➔ **3^{ème} étape** : Demande de **prise en charge financière OPCALIA** par l'établissement. Sans cette démarche, la formation sera facturée à l'établissement. **Ne pas oublier de joindre la convention signée avec l'IFP et le programme.**

COUT DE LA FORMATION : 180,00 € - 12 heures

- IFP Site d'AMIENS : 384 rue Saint-Fuscien - BP 40008 - 80030 AMIENS Cedex 01
- IFP Site d'ARRAS : 17 avenue Michonneau - 62000 ARRAS
- IFP Site de LILLE : 236 rue du faubourg de Roubaix - 59041 LILLE CEDEX